

**Entrée en vigueur – Règlement 2023-866**

Prenez avis qu'à sa séance ordinaire tenue le 5 septembre 2023, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

**2023-866 intitulé : « Règlement sur les pesticides et les engrais de la Ville de Lachute ».**

Ce règlement entre en vigueur le **1<sup>er</sup> janvier 2024** et est disponible pour consultation au Service des affaires juridiques et greffe, à l'hôtel de ville.

Le 6 septembre 2023  
(G-2023.18)

M<sup>e</sup> Jasmine Bigras, greffière par intérim